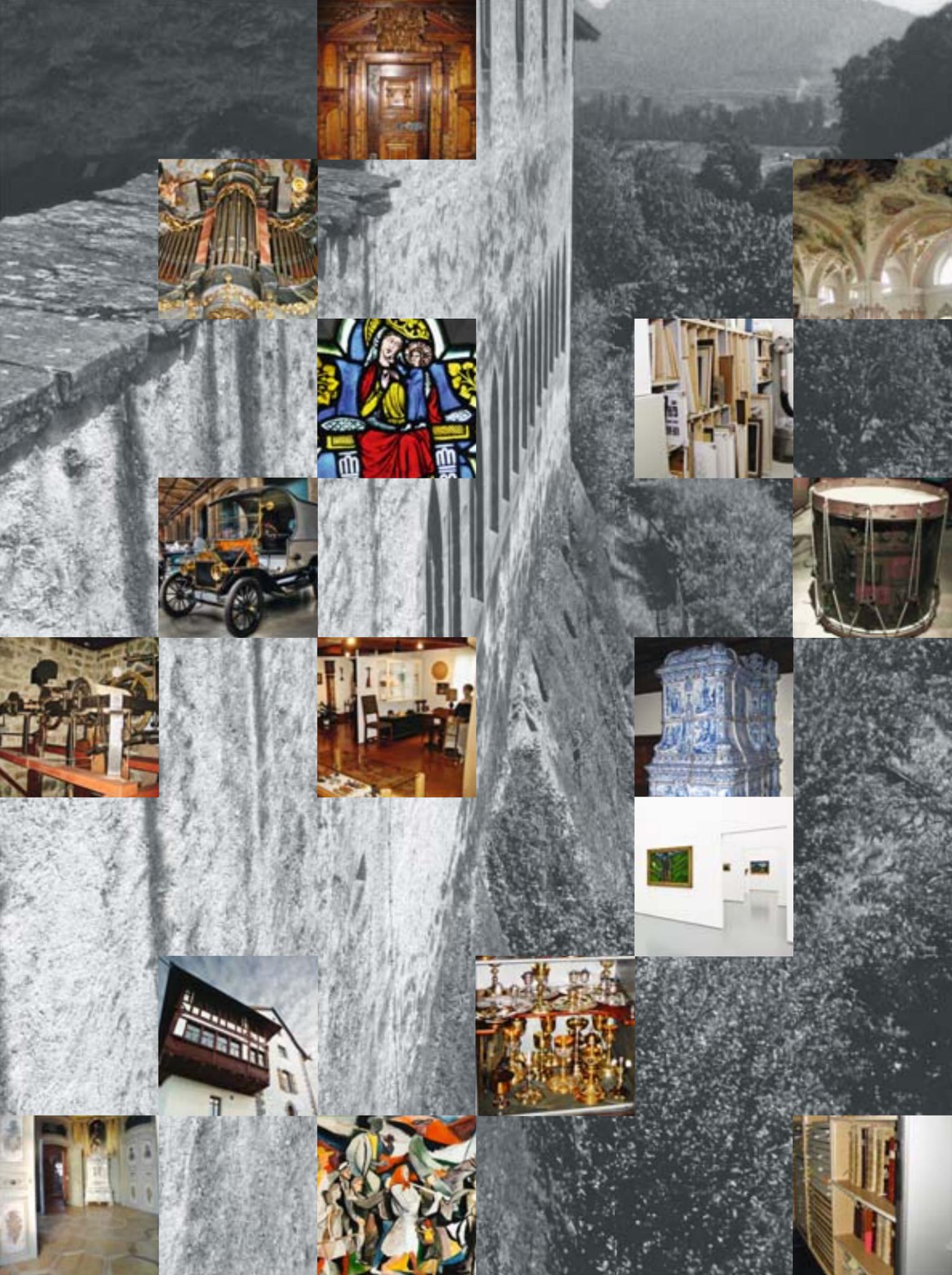




Guide de gestion  
des risques  
dans le domaine  
des biens culturels





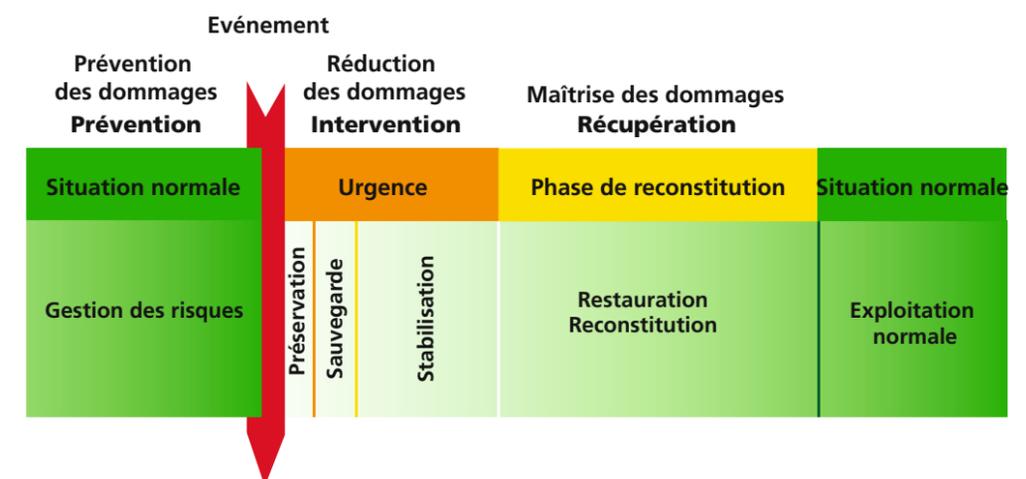
## Conservation, entretien et protection du bien culturel

La conservation de nos biens culturels pour la postérité fait partie des tâches essentielles de la société, car les biens culturels sont le fondement de notre identité pour le présent et l'avenir. La valeur d'un bien culturel mobile ou immobile est déterminée au cas par cas par le public, les organisations, les commissions spécialisées ou les autorités. Toutes les données concernant les constructions, les collections, les archives, sans oublier les objets particuliers, sont recensées quels que soient leur âge et leur taille. Les personnes et les institutions chargées de la protection des biens culturels sont responsables de notre patrimoine culturel. Quant à savoir avec quelles méthodes organisationnelles et techniques cette responsabilité doit être assumée, les opinions divergent encore passablement.

Ce guide donne un aperçu de la maîtrise des dangers par la gestion des risques lorsqu'un sinistre survient. Il s'adresse à toute personne assumant directement ou indirectement une responsabilité en matière de protection des biens culturels.

Dans le domaine des biens culturels, la notion de protection apporte une signification complémentaire aux définitions de conservation, de restauration et d'entretien. Toutes les mesures visant à éviter un sinistre potentiel (**prévention**) ou – s'il devait malgré tout se produire – à en minimiser les conséquences sur le bien culturel sont comprises dans le terme «**protection**». Cette notion englobe également l'opération ciblée et coordonnée des forces d'intervention des organismes à feu bleu ou de la Protection des biens culturels (PBC), ainsi que des spécialistes internes et externes (**intervention**). Une intervention couronnée de succès optimise de son côté les conditions nécessaires à la reconstitution (**récupération**).

### Gestion des crises







## La gestion des risques

La gestion des risques a pour mission principale **d'éviter** la survenue d'un sinistre. Comme cela n'est pratiquement jamais possible, il est nécessaire de prendre des mesures pour **réduire** les facteurs dommageables et **maîtriser** les dommages résiduels.

Pour augmenter la sécurité, il importe d'apporter des améliorations dans les trois domaines suivants:

- **l'environnement naturel et architectonique**, lequel comprend la proximité et l'emplacement d'un objet à protéger, ainsi que la nature architectonique et l'état du bâtiment qui représente un bien culturel ou abrite un tel bien;
- **l'environnement technique** qui se compose d'équipements et d'installations qui renforcent la technique, la sécurité et l'exploitation du bien culturel;
- **l'environnement organisationnel** qui signifie la manière d'entretenir et d'utiliser un bien culturel, d'exploiter l'institution qui en a la charge, ses structures politiques, administratives et d'assurances, ainsi que les concepts et plans d'urgence.

### Exemples de mesures de sécurité

**Eviter** les sinistres est possible si l'on réduit de manière générale leur fréquence en écartant les dangers potentiels.

**Réduire** les dommages par exemple par des systèmes d'alarme améliorés, la séparation des biens culturels, des duplicata (utilisation de copies) et d'autres mesures.

**Maîtriser** les dommages d'une manière optimale en appliquant des mesures d'urgence adéquates. Les charges financières peuvent en outre être allégées par les assurances et les réserves.

Les responsables doivent établir un catalogue de mesures adapté à leur bien culturel ou à leur institution. La question de la fréquence et de l'intensité des événements menaçants est déterminante pour fixer les priorités de ces tâches: quelle est la probabilité qu'un sinistre se produise (**fréquence**) et à quel degré de gravité le sinistre peut-il mettre en danger le bien culturel (**intensité**)? Une analyse des risques permettra de répondre à ces questions.

### Contrôle des risques par une gestion des risques

#### Analyse des risques

analyser  
évaluer et choisir les mesures

#### Réduction de la fréquence des dommages

éviter/prévenir  
p. ex. par des améliorations architectoniques, une mise en lieu sûr

#### Réduction de l'ampleur des dégâts

diminuer  
p. ex. par des améliorations techniques, des séparations

#### Planification des urgences, gestion de crise

maîtriser  
p. ex. en prenant des précautions pour le sauvetage et la reconstitution

#### Couverture des risques

se décharger  
p. ex. par un transfert des risques, des réserves ou des assurances

#### Risque résiduel

supporter  
p. ex. la perte irrémédiable, la franchise



## L'analyse des risques

Une analyse des risques faite par les responsables de la protection des biens culturels est une condition sine qua non pour mettre au point une gestion des risques adéquate. Dans cet ordre d'idées, il convient de répondre aux questions suivantes:

### Catalogue de questions sur l'analyse des risques (exemples)

**Bien culturel:** existe-t-il un inventaire? De quoi se compose le bien culturel? Quels sont les objets à caractère identitaire? Dans quel groupe de matériaux le bien culturel est-il classé? Dans quel état se trouve-t-il? Comment l'ensemble est-il sécurisé et assuré?

**Emplacement de la construction:** les objets sont-ils exposés aux dangers naturels? Comment l'accès est-il réglé? Des constructions potentiellement dangereuses existent-elles à proximité du bien culturel? Où se situent les prises d'eau?

**Enveloppe du bâtiment:** quel est le genre de construction du bâtiment? Présente-t-il des particularités statiques? Comment est-il raccordé? Est-il équipé de coupe-feu? Existe-t-il des issues de secours? Dans quel état se trouvent le toit, les fenêtres, les portes et les drainages des eaux météoriques?

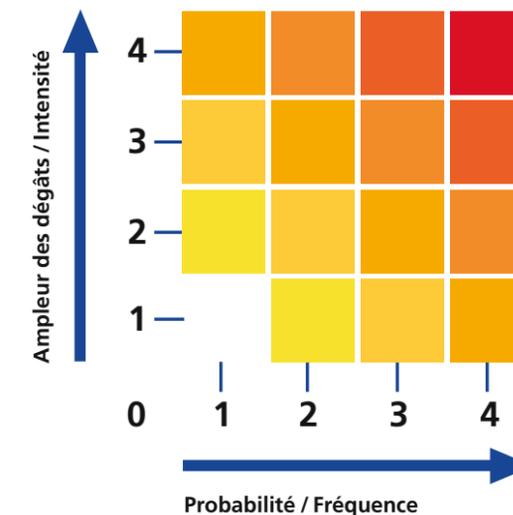
**Utilisation:** à quoi sert le bâtiment? Qui en est responsable? Existe-t-il des matériaux combustibles inutiles?

**Exploitation:** quelle est la partie du bâtiment accessible au public? Comment les dépôts sont-ils aménagés? Y a-t-il des ateliers? Existe-t-il une surveillance nocturne?

**Installations:** existe-t-il des installations techniques? Comment les systèmes de chauffage, d'alimentation et d'évacuation des eaux sont-ils construits? Existe-t-il des systèmes d'alarme et d'extinction? Les installations électriques sont-elles régulièrement contrôlées? Le bâtiment est-il équipé d'un paratonnerre?

**Organisation d'urgence:** existe-t-il des contacts avec les services de premiers secours? Y a-t-il un plan d'engagement des sapeurs-pompiers? Les issues de secours sont-elles signalées? Les lieux de rassemblement de personnes sont-ils connus? Existe-t-il des contacts avec les services cantonaux PBC? Y a-t-il une documentation sur les interventions PBC? Les restaurateurs et les spécialistes sont-ils intégrés dans la planification des urgences?

### Matrice des risques



Couleurs = classe de risque

Chiffres = niveaux de risque

Ampleur des dégâts / Intensité

- 1 = négligeable
- 2 = faible
- 3 = élevée
- 4 = danger de mort

Probabilité / Fréquence

- 1 = quasi nulle / rare à inexistante
- 2 = faible
- 3 = élevée / assez fréquente
- 4 = haute / fréquente





**Société suisse pour la protection des biens culturels**

Secrétariat général  
Länggasse 57  
Case postale 828  
3607 Thoune  
Téléphone +41 33 221 05 68  
Fax +41 33 221 05 68  
E-mail info@sgkgs.ch  
www.sgkgs.ch

La Société suisse pour la protection des biens culturels (SSPBC) a été fondée le 14 mai 1964. Cette institution de droit privé a pour but, en collaboration avec les organes officiels de la Confédération, des cantons et des communes, de sensibiliser le public aux questions de la conservation du patrimoine culturel et de contribuer activement à la protection des biens culturels menacés par des catastrophes naturelles. Elle remet chaque année un prix d'encouragement pour soutenir des projets visant à garantir une remise intacte du patrimoine culturel aux générations futures. La SSPBC, qui est neutre du point de vue politique et confessionnel, exerce son activité dans toute la Suisse. Toute personne ou institution intéressée à la sauvegarde et à la protection de notre patrimoine culturel peut en devenir membre. Il suffit de nous renvoyer le bulletin d'adhésion ou de prendre contact avec nous à l'adresse info@sgkgs.ch. Nous vous recommandons de consulter notre site Internet www.sgkgs.ch.

Cette publication a été réalisée par:



**Association Suisse d'Assurance ASA**  
Groupe de travail assurance des arts  
www.svv.ch



**CURESYS AG**  
Kulturgut-Rettungssystem  
www.curesys.ch

## Contact

Votre conseil m'intéresse.

Veuillez prendre contact avec moi.

Les informations concernant les rubriques suivantes m'intéressent:

- monuments protégés
- musées
- églises
- monastères
- archives
- bibliothèques
- collections
- services PBC cantonaux
- PBC dans les organisations de protection civile (OPC)
- assurances des arts et des biens culturels
- \_\_\_\_\_
- Veuillez m'adresser d'autres informations sur la SSPBC.
- Une adhésion à la SSPBC m'intéresse.

Entreprise \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

NPA/Lieu \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_



Remis par:

